

# CONSOLIDATION DES RECETTES DOUANIÈRES



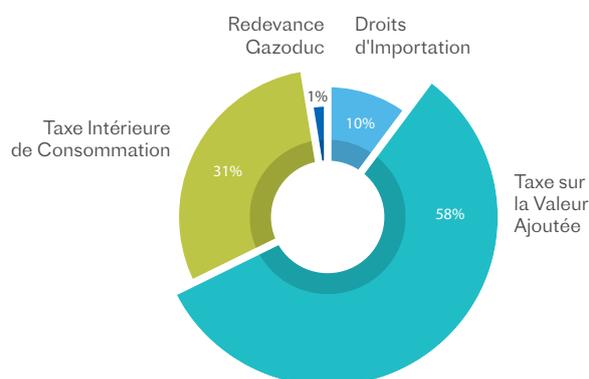
Poursuivant son trend haussier, les recettes douanières encaissées<sup>(\*)</sup> durant l'exercice 2019 se sont situées à 101,1 MMDH. Les recettes constatées ont, quant à elles, atteint 103,7 MMDH, dépassant la réalisation de 2018 de 3%. Pour les recettes douanières budgétaires encaissées, elles ont enregistré une progression de 3,1% pour s'établir à 94,6 MMDH. Hormis la redevance gazoduc, tous les droits et taxes recouvrés par l'ADII ont enregistré une évolution positive.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée a représenté 58% du montant global des recettes budgétaires, suivie de la Taxe intérieure de consommation avec 31%, puis du droit d'importation (10%).

Sur les cinq dernières années, la TVA a représenté 57% des recettes budgétaires et a affiché une progression moyenne d'environ 4%. La TIC a continué également sur sa tendance haussière avec une progression moyenne annuelle de 4,6% et une part moyenne des recettes budgétaires de 31%.

Malgré les fluctuations enregistrées (-5,2% en 2017 et +10,8% en 2018), les recettes au titre du droit d'importation ont affiché une progression moyenne positive de 4,7% sur les 5 dernières années.

Répartition des recettes budgétaires par rubrique



(\*) À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a comptabilisé ses recettes en droits encaissés et ce, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances.

## DES RECETTES EN HAUSSE

Les recettes de TVA ont progressé de 3%, atteignant 56,1 MMDH contre 54,7 MMDH en 2018. Cette performance est expliquée par une quasi-stagnation des recettes de TVA sur les produits énergétiques,

contrebalancée par une hausse de la TVA sur les autres produits de 3%, soit +1,5 MMDH.

### Évolution des recettes douanières par rubrique (2018/2019)

RUBRIQUES (En MDH)	Droits constatés			Droits encaissés
	2018	2019*	Var en %	2019**
<b>Droits d'importation (DI)</b>	<b>9 501</b>	<b>9 575</b>	<b>1%</b>	<b>9 365</b>
<b>Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :</b>	<b>28 318</b>	<b>29 900</b>	<b>6%</b>	<b>29 381</b>
▶ TIC sur les produits énergétiques	15 736	16 616	6%	16 266
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	10 820	11 335	5%	11 210
▶ TIC sur les autres produits	1 763	1 949	11%	1 905
<b>Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :</b>	<b>54 654</b>	<b>56 079</b>	<b>3%</b>	<b>54 366</b>
▶ TVA sur les produits énergétiques	9 879	9 822	-1%	9 589
▶ TVA sur les autres produits	44 775	46 257	3%	44 777
<b>Redevance Gazoduc</b>	<b>1 538</b>	<b>1 011</b>	<b>-34%</b>	<b>1 011</b>
<b>TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>94 521</b>	<b>97 069</b>	<b>3%</b>	<b>94 625</b>
<b>Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor</b>	<b>5 646</b>	<b>5 875</b>	<b>4%</b>	<b>5 746</b>
<b>Recettes transférées à d'autres organismes</b>	<b>672</b>	<b>715</b>	<b>6%</b>	<b>682</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES</b>	<b>100 839</b>	<b>103 658</b>	<b>3%</b>	<b>101 053</b>

\* Les recettes de l'année 2019 en droits constatés ont été calculées exclusivement pour les besoins de comparaison avec l'année 2018.

\*\* A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a comptabilisé ses recettes en droits encaissés et ce, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances.

Les recettes encaissées au titre de la redevance gazoduc se sont établies à 1 MMDH, en baisse de 34,2% par rapport à l'année 2018. Ce résultat est attribué à la baisse de 45,7% du volume, atténué par l'augmentation du prix de 6,4%.

La TIC a enregistré une progression de 6% par rapport à l'année précédente due principalement à la bonne performance de l'ensemble des rubriques de

cette taxe. Ainsi, la TIC sur les tabacs manufacturés a progressé de 5% ou +515,3 MDH par rapport à l'année précédente et ce, notamment grâce à l'effet de la réforme de la fiscalité sur les tabacs.

Pour la TIC sur les produits énergétiques, malgré la baisse des cours des prix au niveau international, elle a progressé de 6% par rapport à l'année 2018 en raison de l'augmentation des volumes dédouanés.

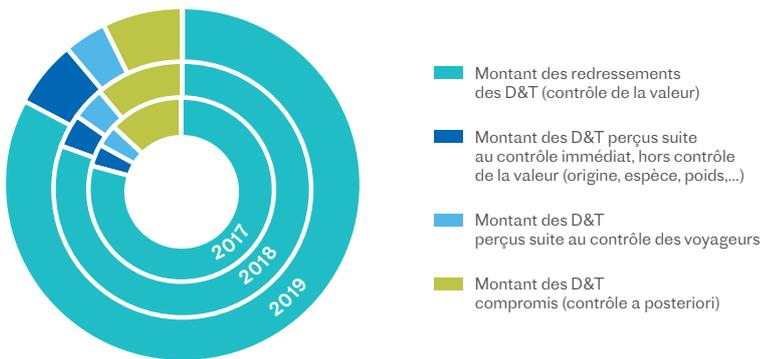
## DES RECETTES ADDITIONNELLES GRÂCE AU CONTRÔLE

A travers le renforcement des différents types de contrôle et en s'appuyant sur l'échange électronique de données avec les principaux partenaires de l'administration, les recettes additionnelles recouvrées ont atteint, en 2019, 3,6 MMDH. Les redressements

suite au contrôle de la valeur constituent la principale source avec 82%.

Les recettes générées suite au contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, représentent 5,5% des recettes additionnelles.

Évolution des recettes additionnelles par type de contrôle (2017-2019)



A l'origine de ces résultats importants, l'implication active des agents douaniers, mais également l'effet conjugué de plusieurs actions de modernisation et de renforcement du contrôle, dont les plus importantes sont :

- ▶ le recouvrement des droits de douane sur les Royalties qui s'est concrétisé par la perception de 450 MDH au titre de l'année 2019 et des quatre dernières années non prescrites ;

- ▶ une coopération efficace entre l'ADII et la DQI qui a permis de récolter plus de 155 MDH ;
- ▶ la lutte contre le trafic des devises opérée dans les différents points frontaliers et qui a abouti à la saisie d'un équivalent en devises de plus de 129,9 MDH contre 92,6 MDH en 2018.

# RECETTES DOUANIÈRES

RECETTES BUDGÉTAIRES

DROIT D'IMPORTATION

TVA SUR PRODUITS  
ÉNERGÉTIQUES

RECETTES GÉNÉRÉES

CONTRÔLE DE LA VALEUR

DROITS ET TAXES COMPROMIS

RECETTES ADDITIONNELLES

TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION

LOI DE FINANCES

TAXE SUR LA VALEUR  
AJOUTÉE

REDEVANCE GAZODUC

VALEUR EN DOUANE

TARIF DOUANIER

RECouvreMENT DES  
DROITS & TAXES

REDRESSEMENTS

TIC SUR TABACS  
MANUFACTURÉS

DROITS ENCAISSÉS